

ÉDITION 2025

Comment financer des projets favorables à la santé ?

Guide à l'usage
des collectivités territoriales



Si vous proposez des aides ou programmes de financement à destination des collectivités territoriales dans le champ de la promotion de la santé et que vous souhaitez que votre offre figure dans ce guide, contactez-nous à l'adresse suivante :

prevention.territoires@institutcancer.fr

Note aux lecteurs

Ce document est interactif, il est enrichi de fonctionnalités vous permettant de naviguer entre les thématiques et d'accéder facilement à des informations et des ressources complémentaires.

N'imprimez ce guide que si nécessaire.

Ce document doit être cité comme suit : © *Comment financer des projets favorables à la santé ? – Guide à l'usage des collectivités territoriales* édition 2025, Institut national du cancer, juin 2025.

Ce document est publié par l'Institut national du cancer qui en détient les droits. Les informations figurant dans ce document peuvent être réutilisées dès lors que : (1) leur réutilisation entre dans le champ d'application de la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 ; (2) ces informations ne sont pas altérées et leur sens dénaturé ; (3) leur source et la date de leur dernière mise à jour sont mentionnées.

Ce document est téléchargeable sur **cancer.fr**



RETOUR
AU SOMMAIRE

SOMMAIRE

	INTRODUCTION	5
	ÉTAPE 1 : IDENTIFIER UN PROGRAMME DE FINANCEMENT	7
	Réaliser une veille active.....	7
	Identifier les principaux financeurs.....	9
	Connaître les principaux programmes de financement.....	10
VEILLE ●	Multithématiques	
	Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers.....	12
	Conseils régionaux – Appels à projets divers.....	13
	Fondation de France – Appels à projets divers.....	14
FINANCEURS ●	Transition écologique et environnement	
	Fonds européen de développement régional (FEDER).....	15
	Programme européen pour l'environnement et le climat 2021-2027 – EU LIFE.....	16
MULTITHÉMATIQUES ●	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).....	17
	Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds vert du plan France nation verte.....	18
ENVIRONNEMENT ●	Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds de mobilités actives.....	19
	Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses.....	20
	La Banque des territoires – Financement de projets en faveur de l'environnement.....	21
	Fondation EDF – Éclairons les avenir.....	22
BÂTI ●	Bâti et aménagement extérieur	
	Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Recyclage foncier/Dépollution d'une friche – Fonds vert.....	24
ACTIVITÉ PHYSIQUE ●	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain.....	25
	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain » ...	26
	Agence nationale de l'habitat (ANAH) – Divers programmes.....	27
ALIMENTATION ●	Activité physique	
	Agence nationale du sport (ANS) – Appels à projets divers.....	29
	Fondation Transdev.....	30
	Fondation Michelin.....	31
SANTÉ ●	Alimentation	
	Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités, et des Familles – Fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable du programme « Mieux manger pour tous ».....	33
	La Banque des territoires – « Accélérer la transition alimentaire ».....	34
	Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES) – Création d'épiceries solidaires.....	35
RÉPONSE À UN AAP ●	Santé	
	Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers.....	37
	Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) – Fonds de lutte contre les addictions....	38
	ÉTAPE 2 : RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS OU APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	40
	Être accompagné et se former.....	40
	Mobiliser les partenaires territoriaux.....	41
	S'outiller.....	42

Étape

1

Identifier un programme de financement

Réaliser une veille active

Identifier les principaux financeurs

Connaître les principaux programmes de financement

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Multithématiques

- Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Programme européen pour l'environnement et le climat 2021-2027 – EU LIFE
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds vert du plan France nation verte
- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds de mobilités actives
- Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses
- La Banque des territoires – Financement de projets en faveur de l'environnement
- Fondation EDF – Éclairons les avenir

Transition écologique et environnement

- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Recyclage foncier/Dépollution d'une friche – Fonds vert
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) – Divers programmes

Bâti et aménagement extérieur

- Agence nationale du sport (ANS) – Appels à projets divers
- Fondation Transdev
- Fondation Michelin

Activité physique

- Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités, et des Familles – Fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable du programme « Mieux manger pour tous »
- La Banque des territoires – « Accélérer la transition alimentaire »
- Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES) – Création d'épiceries solidaires

Alimentation

- Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers
- Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) – Fonds de lutte contre les addictions

Santé

Étape

2

Répondre à un appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt

Être accompagné et se former

Mobiliser les partenaires territoriaux

S'outiller



RETOUR
AU SOMMAIRE



INTRODUCTION

En France, le cancer est la première cause de mortalité prématurée. On estime à 433 000 le nombre de nouveaux cas de cancers diagnostiqués en 2023. En 2018, ce sont 157 400 décès qui sont survenus par cancer. Plus de 3,8 millions de personnes vivent aujourd'hui avec un diagnostic de cancer en France¹.

Près de la moitié des cancers sont évitables². Il existe de nombreux facteurs de risque d'apparition des cancers : le tabagisme, la consommation d'alcool, une alimentation déséquilibrée, l'obésité et le surpoids, certaines infections (les papillomavirus humains, la bactérie *Helicobacter pylori*, les virus de l'hépatite B et C), les expositions professionnelles et environnementales, les rayonnements ultraviolets (UV), ou encore le manque d'activité physique. Pourtant, un tiers des Français estime qu'on ne peut rien faire pour éviter le cancer³. Cet écart entre le caractère évitable de certains cancers et la perception de la population témoigne de la nécessité d'informer et de former.



L'ampleur des chiffres du cancer n'est pourtant pas une fatalité. En effet, grâce à des changements de comportements, de modes et de cadres de vie, près de la moitié des cancers en France pourraient être évités.

La prévention et la promotion de la santé permettent de limiter l'apparition des cancers, notamment grâce à des actions de sensibilisation et d'accompagnement de la population et grâce au développement d'environnements de vie protecteurs. **Les dépistages et la détection précoce des cancers permettent quant à eux d'améliorer la survie et de limiter les séquelles.** Les problématiques d'accès à la prévention et aux soins sont également des enjeux majeurs, notamment pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les collectivités territoriales, les communes, les départements et les régions disposent d'un vaste champ de compétences pour agir sur les comportements individuels et les environnements de vie : urbanisme, logement, éducation, culture, sport, action sociale, transport et mobilités, entre autres. Ainsi, elles jouent un rôle majeur pour promouvoir les facteurs protecteurs et limiter les facteurs de risque des cancers.



Intervenant au plus près des citoyens, en prise avec les priorités des territoires, les collectivités ont à leur main des leviers pour favoriser le développement d'environnements et de comportements individuels favorables à la santé.

C'est en ce sens que la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, présentée par le président de la République le 4 février 2021, fixe comme objectif de renforcer l'action des collectivités territoriales en matière de prévention des cancers. Pour appuyer cette dynamique, l'Institut national du cancer (INCa) a initié en 2022 un **programme d'accompagnement des collectivités**. Le présent guide a été réalisé dans ce cadre.

¹ *Panorama des cancers en France* – Édition 2024, Institut national du cancer, septembre 2024.

² Ibid.

³ *Baromètre cancer 2021*, Institut national du cancer et Santé publique France, janvier 2023.

- VEILLE ●
- FINANCEURS ●
- MULTITHÉMATIQUES ●
- ENVIRONNEMENT ●
- BÂTI ●
- ACTIVITÉ PHYSIQUE ●
- ALIMENTATION ●
- SANTÉ ●
- RÉPONSE À UN AAP ●



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

L'élaboration et le déploiement d'actions favorables à la santé nécessitent un appui financier pour soutenir les porteurs de projets dans cette démarche. Un grand nombre d'organismes, qu'ils soient publics ou privés, peuvent participer à ce soutien. Disponibles à différents échelons – local, national et même européen – ces fonds peuvent être mobilisés pour soutenir les actions qui permettent de lutter contre les facteurs de risque de cancers et favoriser les facteurs protecteurs, la participation aux dépistages et l'accès aux soins.

L'INCa a souhaité mettre à disposition des collectivités un guide qui recense de façon non exhaustive les sources de financements disponibles pour développer des actions favorables à la santé.

Ce guide est constitué d'une première partie dédiée à l'identification des sources de financement existantes, et d'une seconde partie dédiée à la présentation d'outils d'aide à la réponse aux appels à projets (AAP) et aux autres démarches de demandes de financement.



RETOUR
AU SOMMAIRE

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER UN PROGRAMME DE FINANCEMENT

Réaliser une veille active

Des outils de veille sont essentiels dans la recherche de financement, notamment lorsqu'il s'agit d'identifier des appels à projets ponctuels. De façon non exhaustive, vous trouverez ci-dessous quelques moteurs de recherche et page web de veille existants.

VEILLE



FINANCEURS



MULTITHÉMATIQUES



ENVIRONNEMENT



BÂTI



ACTIVITÉ PHYSIQUE



ALIMENTATION



SANTÉ



RÉPONSE À UN AAP



Le moteur de recherche « Aides et territoires » du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique

Le moteur de recherche « Aides et territoires » est géré par une startup d'État portée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), avec le soutien de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et de la Direction générale des infrastructures de transport et de la mer (DGITM). Il permet d'identifier des aides financières de tout type (subvention, appel à projets, à candidatures, à manifestation d'intérêt) selon le profil (commune, Établissement public de coopération intercommunale [EPCI], département, région), la localisation, et les mots-clés ou thématiques recherchés.



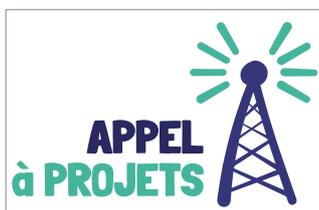
La page de veille des appels à projets en prévention et promotion de la santé de Promotion Santé Île-de-France

La page de veille gérée par l'association Promotion Santé Île-de-France répertorie les appels à projets franciliens, mais aussi nationaux portés tant par des institutions publiques que par des fondations.



Le moteur de recherche « Appel à projets » du Mouvement associatif Hauts-de-France

Le moteur de recherche géré par Le Mouvement associatif Hauts-de-France a été créé dans le but de recenser tous les appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, concours ou encore dispositifs de mécénat qui concernent aussi bien les projets régionaux que nationaux dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.





RETOUR
AU SOMMAIRE

Le moteur de recherche « EU calls »

La plateforme de recherche de financements EU calls permet, après sélection d'un certain nombre de critères (structure, thématique...), de prendre connaissance de l'ensemble des financements européens disponibles auxquels les collectivités sont éligibles.



VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●



RETOUR
AU SOMMAIRE

Identifier les principaux financeurs

Les principaux porteurs de programmes de financement à destination des collectivités sont les acteurs suivants :

- VEILLE ●
- FINANCEURS ●**
- MULTITHÉMATIQUES ●
- ENVIRONNEMENT ●
- BÂTI ●
- ACTIVITÉ PHYSIQUE ●
- ALIMENTATION ●
- SANTÉ ●
- RÉPONSE À UN AAP ●





RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Acteurs privés (fondations et associations)



Connaître les principaux programmes de financement

Les principaux programmes de financement présentés dans les pages suivantes offrent un panorama des aides financières auxquelles les collectivités peuvent prétendre. Cette liste est non exhaustive et est amenée à évoluer au fil du temps.

Les appels à projets, à candidatures, à manifestations d'intérêt ou subventions présentés dans ce document sont classés en **six thématiques** :



Multithématiques



Transition écologique
et environnement



Bâti et aménagement
extérieur



Activité physique



Alimentation



Santé

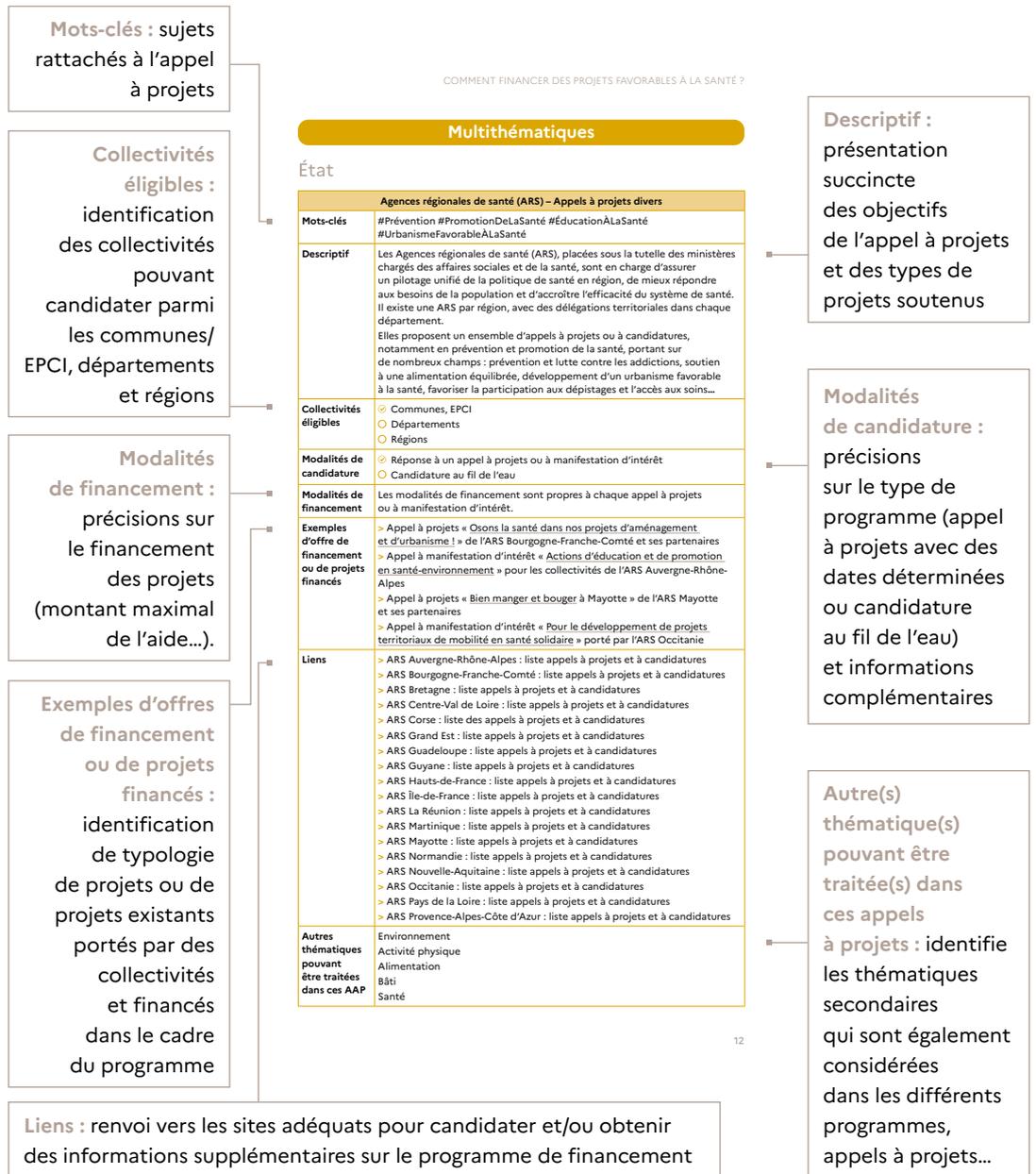
Au sein de chaque thématique, les programmes de financement sont triés **selon la catégorie de financeurs** :

- ▀ Commission européenne
- ▀ État
- ▀ Régions
- ▀ Opérateurs de l'État
- ▀ Acteurs privés (fondations et associations)



RETOUR
AU SOMMAIRE

Chaque **programme** fait l'objet d'une **fiche dédiée** organisée de la manière suivante :



Les programmes ou appels à projets présentés ci-après ont la particularité d'être récurrents ou relativement pérennes dans le temps.

- VEILLE
- FINANCEURS
- MULTITHÉMATIQUES
- ENVIRONNEMENT
- BÂTI
- ACTIVITÉ PHYSIQUE
- ALIMENTATION
- SANTÉ
- RÉPONSE À UN AAP



RETOUR
AU SOMMAIRE

Multithématiques

État

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers	
Mots-clés	#Prévention #PromotionDeLaSanté #ÉducationÀLaSanté #UrbanismeFavorableÀLaSanté
Descriptif	<p>Les Agences régionales de santé (ARS), placées sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé, sont en charge d'assurer un pilotage unifié de la politique de santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système de santé. Il existe une ARS par région, avec des délégations territoriales dans chaque département.</p> <p>Elles proposent un ensemble d'appels à projets ou à candidatures, notamment en prévention et promotion de la santé, portant sur de nombreux champs : prévention et lutte contre les addictions, soutien à une alimentation équilibrée, développement d'un urbanisme favorable à la santé, favoriser la participation aux dépistages et l'accès aux soins...</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	Les modalités de financement sont propres à chaque appel à projets ou à manifestation d'intérêt.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Appel à projets « Osons la santé dans nos projets d'aménagement et d'urbanisme ! » de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires > Appel à manifestation d'intérêt « Pour le développement de projets territoriaux de mobilité en santé solidaire » porté par l'ARS Occitanie
Liens	<ul style="list-style-type: none"> > ARS Auvergne-Rhône-Alpes : liste appels à projets et à candidatures > ARS Bourgogne-Franche-Comté : liste appels à projets et à candidatures > ARS Bretagne : liste appels à projets et à candidatures > ARS Centre-Val de Loire : liste appels à projets et à candidatures > ARS Corse : liste des appels à projets et à candidatures > ARS Grand Est : liste appels à projets et à candidatures > ARS Guadeloupe : liste appels à projets et à candidatures > ARS Guyane : liste appels à projets et à candidatures > ARS Hauts-de-France : liste appels à projets et à candidatures > ARS Île-de-France : liste appels à projets et à candidatures > ARS La Réunion : liste appels à projets et à candidatures > ARS Martinique : liste appels à projets et à candidatures > ARS Mayotte : liste appels à projets et à candidatures > ARS Normandie : liste appels à projets et à candidatures > ARS Nouvelle-Aquitaine : liste appels à projets et à candidatures > ARS Occitanie : liste appels à projets et à candidatures > ARS Pays de la Loire : liste appels à projets et à candidatures > ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur : liste appels à projets et à candidatures
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<ul style="list-style-type: none"> Environnement Activité physique Alimentation Bâti Santé



RETOUR
AU SOMMAIRE

Conseils régionaux

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Conseils régionaux – Appels à projets divers	
Mots-clés	#Équipement #Santé #Prévention #BienÊtre #Environnement #Sport #Alimentation
Descriptif	Les conseils régionaux proposent de très nombreux appels à projets ou aides financières auxquels sont éligibles les collectivités de leur territoire. Parfois, ils leur sont dédiés. Ils couvrent un large champ d'actions : alimentation durable, urbanisme favorable à la santé, activité physique pour les citoyens et les salariés, transports, accessibilités aux soins et aux dépistages...
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	Les modalités de financement sont propres à chaque appel à projets ou à manifestation d'intérêt.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir la construction et l'animation de projets de santé de territoire de la région Pays de la Loire > Créer ou développer une maison ou un centre de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes > Mener à bien un projet d'investissement favorisant l'activité physique au sein de votre organisation de la région Grand Est
Liens	<ul style="list-style-type: none"> > Auvergne-Rhône-Alpes : Aides Région (auvergnerhonealpes.fr) > Bourgogne-Franche-Comté : Guides des aides & services (bourgognefranchecomte.fr) > Bretagne : Nos aides (bretagne.bzh) > Corse : Appels à projets (isula.corsica) > Centre-Val de Loire : Le guide des aides (centre-valdeloire.fr) > Grand Est : Vos aides régionales & Appels à projets (grandest.fr) > Guadeloupe : Appels à projets (regionguadeloupe.fr) > Guyane : AAP Archives – Collectivité territoriale de Guyane (ctguyane.fr) > Hauts-de-France : Guide des aides (hautsdefrance.fr) > Île-de-France : Aides régionales et appels à projets (iledefrance.fr) > La Réunion : Appels à projets – Région Réunion (regionreunion.com) > Martinique : Appels à projets & AMI – Collectivité territoriale de Martinique (collectivitedemartinique.mq) > Mayotte : Appel à projets (mayotte.gouv.fr) > Normandie : Aides régionales et européennes (normandie.fr) > Nouvelle-Aquitaine : Guide des aides de Nouvelle-Aquitaine (les-aides.nouvelle-aquitaine.fr) > Occitanie : Les aides et appels à projets (laregion.fr) > Pays de la Loire : Toutes les aides de la Région (paysdelaloire.fr) > Provence-Alpes-Côte d'Azur : Toutes vos aides (maregionsud.fr)
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	Environnement Activité physique Alimentation Bâti Santé



RETOUR
AU SOMMAIRE

Acteurs privés (fondations et associations)

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Fondation de France – Appels à projets divers	
Mots-clés	#Santé #Solidarité #Environnement #DéveloppementDurable
Descriptif	<p>La Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Indépendante et reconnue d'utilité publique, elle apporte soutien, conseil, service et expertise.</p> <p>Elle porte de nombreux appels à projets dans divers domaines de l'intérêt général et notamment en santé publique et environnement. Ils concernent tant sur des actions de recherche que des actions de terrain.</p> <p>La Fondation de France abrite par ailleurs près de 1 000 fondations dont elle relaie les appels à projets. Ces derniers peuvent soutenir l'éducation et la prévention en santé par exemple, mais également les projets en faveur de l'amélioration de la santé, de l'accessibilité aux soins et aux dépistages.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ○ Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	Les modalités de financement sont propres à chaque appel à projets ou à manifestation d'intérêt.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Santé publique et environnement > Terre d'Hippocrate
Liens	<ul style="list-style-type: none"> > Page des appels à projets de la Fondation de France > Page des appels à projets des fondations abritées par la Fondation de France
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<p>Environnement</p> <p>Activité physique</p> <p>Alimentation</p> <p>Bâti</p> <p>Santé</p>



RETOUR
AU SOMMAIRE

Transition écologique et environnement

Commission européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)	
Mots-clés	#ÉnergiesRenouvelables #BasCarbone #Climat #Transport #Mobilité #InclusionSociale
Descriptif	Le Fonds européen de développement régional finance des projets contribuant à la mutation vers une économie à faible teneur en carbone (production d'énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, mise en place de stratégies bas carbone dans les zones urbaines, développement de transports urbains propres). Il finance également des actions soutenant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, les transports, la formation, l'emploi ou encore l'inclusion sociale. En conséquence, ce fonds peut donc soutenir des actions de prévention (dont l'exposition aux facteurs de risque et protecteurs de cancer), tout en facilitant l'accès aux soins et aux dépistages. Le fonds dispose d'un budget de 9,1 milliards d'euros pour la période 2021-2027.
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau Les modalités de candidature varient suivant les territoires. L'information est disponible sur la carte interactive (voir lien ci-dessous).
Modalités de financement	La gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux ayant obtenu des financements en fonction des besoins des territoires et des priorités d'investissements établies. Chaque région dispose de modalités de financement propres.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Centre-Val de Loire, une région 100 % santé > Projet Transmobil « Circulez malin au-delà de la frontière »
Lien	> Carte interactive des aides disponibles selon les territoires sur le site de l'Europe s'engage
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Activité physique

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Programme européen pour l'environnement et le climat 2021-2027 – EU LIFE	
Mots-clés	#Climat #Nature #Biodiversité #Transition #ÉconomieCirculaire #QualitéDeVie
Descriptif	<p>Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'Union européenne (UE) pour l'environnement et l'action climatique. Le programme LIFE 2021-2027 est géré par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) qui finance des projets tout au long de l'année sur les quatre thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature et biodiversité (protéger et restaurer la nature/enrayer et inverser la perte de biodiversité) ; • économie circulaire et qualité de vie (faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, exempte de substances toxiques, économe en énergie et résiliente au changement climatique et protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement) ; • atténuation et adaptation au changement climatique (contribuer à la transition vers une économie durable, économe en énergie, fondée sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente) ; • transition énergétique propre (soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de l'énergie durable, en particulier le pacte vert pour l'Europe, l'union de l'énergie et la stratégie de décarbonation à long terme de l'Union européenne à l'horizon 2050). <p>Le programme dispose d'un budget de 5,4 milliards d'euros sur la période 2021-2027.</p> <p>LIFE finance les projets destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'environnement ; • contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'UE dans le domaine de l'environnement ; • catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'UE en matière d'environnement. <p>LIFE ne cofinance ni les projets de recherche ni les projets d'infrastructures.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ○ Candidature au fil de l'eau <p>Aide au montage de dossier : il est possible de bénéficier d'une assistance au montage et dépôt d'un projet via : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr</p>
Modalités de financement	Les modalités de financement dépendent des appels à projets.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > AIR pollution removal by FoRESTs for a better human well-being > Reconquête de la qualité de l'eau de la région des Pays de la Loire
Lien	> Liste des appels à propositions 2025 sur le site de la Commission européenne (en anglais)
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Alimentation



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	
Mots-clés	#Climat #Nature #AgricultureBiologique #Agroalimentaire #Forêt #DéveloppementTerritorial
Descriptif	<p>Le FEADER contribue à renforcer la compétitivité de l'agriculture, à garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre efficace des mesures visant à lutter contre le changement climatique. Il contribue aussi à assurer un développement territorial équilibré des zones rurales à travers l'UE, notamment en créant et en maintenant des emplois ou en soutenant des actions d'aller-vers pour lutter contre l'isolement de certaines populations rurales qui connaissent des problématiques fortes d'inégalités territoriales en santé.</p> <p>Les crédits FEADER 2023-2027 peuvent soutenir les projets sur des thématiques telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'installation des jeunes agriculteurs ; • les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques ; • les mesures agroenvironnementales et climatiques ; • le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 (en faveur de la préservation de la biodiversité) et de la directive-cadre sur l'eau (encadrant la notion de « bon état des eaux », vers laquelle doivent tendre tous les États membres, dont la France) ; • les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. <p>Pour 2023-2027, le programme dispose d'un budget de 10 milliards d'euros.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>L'autorité de gestion est confiée aux conseils régionaux, les prérequis des montages de dossiers pouvant être différents suivant les régions (critères de financements, sélection des projets, modalités de candidatures).</p> <p>Aide au montage de dossier : une aide au montage de dossier peut être trouvée auprès des conseils régionaux, des services de l'État, des chambres d'agriculture, ou encore du programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale).</p>
Modalités de financement	<p>La gestion du FEADER est confiée aux conseils régionaux.</p> <p>80 % du projet peuvent être financés (cofinancement nécessaire avec avance de la trésorerie de la totalité du projet).</p>
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner la mise en oeuvre de la transition alimentaire > Proxibus dans l'Aube > « Projets Ados » en Indre
Lien	> Page de la liste des appels à projets FEADER ouverts sur le site de l'Europe s'engage
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Alimentation



RETOUR
AU SOMMAIRE

État

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds vert du plan France nation verte	
Mots-clés	#Climat #TransitionÉcologique #Environnement #CadreDeVie #ActivitéPhysique
Descriptif	<p>Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer leur performance environnementale ; • adapter leur territoire au changement climatique ; • améliorer leur cadre de vie. <p>Le fonds, lancé en 2023, a été pérennisé et renforcé, à hauteur de 2,5 milliards d'euros par an dès 2024. Les projets de renaturation des espaces naturels, agricoles et forestiers ne sont pas éligibles au fonds.</p> <p>En 2023, plus d'une dizaine d'axes et mesures étaient proposés dans le cadre de ce fonds parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique qui peuvent être mis en résonance avec des stratégies favorables à la santé ; • financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages qui peuvent contribuer à lutter contre les inégalités sociales et l'exposition aux UV ; • accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), stratégie efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique et donc contre les cancers. <p>Le ministère propose un guide « Fonds vert » à destination des décideurs locaux et contribue ainsi au déploiement de solutions permettant de favoriser l'accessibilité et le déplacement des personnes tout en limitant la pollution atmosphérique.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Au cœur du dispositif : la plateforme Aides-Territoires présente, par thématiques, les soutiens financiers proposés aux collectivités. L'outil numérique demosimplifiees.fr permet de saisir une demande d'aide et de suivre l'instruction du dossier.</p>
Modalités de financement	Les attributions de financements sont confiées aux préfets de régions.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Développer le covoiturage sur son territoire > Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques
Lien	> Page « Fonds vert » sur la plateforme Aides-Territoires
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<p>Activité physique</p> <p>Bâti</p>



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds de mobilités actives	
Mots-clés	#Climat #TransitionÉcologique #Mobilités #CadreDeVie #AménagementsCyclables #ItinérairesCyclables
Descriptif	<p>Le Fonds de mobilités actives a pour objectif de soutenir les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. Il contribue ainsi à désenclaver certains territoires, à favoriser les connexions modales, l'accès à la prévention et aux soins, et donc à réduire les inégalités sociales. Les mobilités actives sont par ailleurs une stratégie efficace pour réduire la pollution atmosphérique.</p> <p>Il fait l'objet d'un appel à projets « Aménagements cyclables » chaque année et, depuis 2023, d'un appel à programmes « Territoires cyclables » qui sera expérimenté sur 2023-2027 et dont l'objectif est d'accompagner dans la durée la réalisation de programmes d'itinéraires plus complets et ambitieux.</p> <p>Appel à projets « Aménagements cyclables » Entre 2019 et 2022, 933 projets lauréats répartis sur 599 territoires ont pu bénéficier d'un soutien à la réalisation de projets de pérennisation de pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires. Un montant total de 365 millions d'euros de subventions a été attribué sur 4 ans.</p> <p>Appel à programmes « Territoires cyclables » L'objectif de cet appel à programmes, piloté par le ministère chargé des transports, est de soutenir au moins un territoire par région sur une durée maximale de 6 ans. Le nombre de collectivités soutenues dépendra des dossiers déposés, dans la limite du budget de 100 millions d'euros.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	<p>Les attributions de financements sont confiées aux préfets de région. Pour l'appel à programmes « Territoires cyclables », le taux d'aide apporté à chaque programme sera de 50 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxes, et de 60 % maximum pour les territoires d'outre-mer.</p>
Exemple d'offre de financement ou de projets financés	> Cartographie des lauréats des appels à projets et appels à manifestation d'intérêts Mobilités
Lien	> Page d'information sur le Fonds de mobilités actives sur le site du Ministères Aménagement du territoire Transition écologique
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Activité physique



RETOUR
AU SOMMAIRE

Opérateurs de l'État

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses	
Mots-clés	#ÉconomieCirculaire #GestionDesDéchets #Mobilité #Transport #ÉnergieRenouvelable #SitesPollués #Friche #QualitéAir
Descriptif	<p>Le dispositif d'aides financières couvre l'ensemble des thématiques de l'ADEME : les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; le développement des énergies renouvelables ; le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets ; la reconversion des friches et sites pollués ; et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.</p> <p>Il est organisé en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aides à la réalisation ; • aides à la connaissance ; • aides au changement de comportement ; • aides dans le cadre d'un contrat d'objectifs. <p>L'ADEME offre un <u>dispositif complet</u> d'informations, de formations, d'accompagnement, de soutien dans la mise en place de dispositifs en lien avec la transition écologique et les thématiques mentionnées ci-dessus.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ○ Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	<p>L'ADEME dispose de plusieurs leviers de financement comme le Fonds chaleur, le Fonds économie circulaire, le Fonds air bois, le Fonds vert ou encore France 2030.</p> <p>Les modalités sont élaborées en fonction des enjeux de chaque territoire et peuvent être différentes selon la région. Il est nécessaire de renseigner la localisation des projets pour accéder aux aides qui les concernent directement.</p>
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la qualité de l'air dans les écoles > Vers une alimentation de qualité et de proximité en Pays de Retz
Lien	> Page sur les aides financières de l'ADEME
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<p>Bâti</p> <p>Activité physique</p> <p>Alimentation</p>



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

La Banque des territoires – Financement de projets en faveur de l’environnement	
Mots-clés	#Eau #Nature #Biodiversité #Transition #ÉconomieCirculaire #QualitéDeVie
Descriptif	<p>La Banque des territoires s’est fixée pour objectif de permettre à chacun, sur tout le territoire, de limiter son empreinte carbone, en contribuant à l’objectif de neutralité carbone en 2050. Dans cette optique, elle finance les projets de valorisation énergétique des ressources au meilleur prix, en facilitant l’acceptabilité des projets et en soutenant l’innovation.</p> <p>Au niveau des collectivités, elle soutient surtout les projets en faveur de la gestion de l’eau et de la valorisation énergétique des ressources, qui ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer la résilience des territoires face au changement climatique ; • développer des emplois de proximité et des ressources locales ; • préserver la qualité des ressources naturelles ; • participer à la transformation écologique ; • favoriser la diffusion d’innovations et de meilleures pratiques d’exploitation et de gestion des ressources ; • et de vouloir bénéficier d’une expertise financière éprouvée permettant d’élaborer des montages innovants. <p>Dans le cadre de ces enjeux, le soutien financier proposé concerne les projets portant sur l’eau et l’assainissement ; les services liés à l’environnement et au développement durable ; l’économie circulaire ; les forêts et la gestion des arbres ; et la biodiversité et la compensation environnementale, notamment via les coopératives carbone.</p> <p>La Banque des territoires est mobilisée pour la transformation écologique du territoire national et souhaite prochainement élargir sa capacité de réponse aux problématiques environnementales, en particulier sur les enjeux de renaturation et de compensation.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d’intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l’eau
Modalités de financement	<p>Le financement des projets d’eau et d’assainissement est réalisé par le biais d’une participation minoritaire en fonds propres et quasi-fonds propres dans les structures de portage de projets. Cet investissement est réalisé aux côtés de partenaires disposant de compétences techniques et financières reconnues dans le domaine du traitement des eaux usées, de la production/distribution d’eau potable, de la gestion des réseaux d’eau et du petit cycle de l’eau.</p> <p>Le financement des projets de valorisation énergétique des ressources (valorisation thermique des déchets, géothermie, bois énergie, réseau de chaleur, etc.) est principalement réalisé dans le cadre de délégation du service public, via une prise de participation minoritaire en fonds propres et quasi-fonds propres dans les sociétés de portage des projets, aux côtés d’un ou plusieurs partenaires disposant de compétences techniques et financières reconnues dans leur domaine.</p>
Exemples d’offre de financement ou de projets financés	> Tourouvre au Perche (61) : Raccordement de bâtiments publics au réseau de chaleur bois
Liens	> Financement des projets en faveur de l’environnement sur le site de la Banque des territoires > Financement pour la valorisation énergétique des ressources sur le site de la Banque des territoires
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Bâti



RETOUR
AU SOMMAIRE

Acteurs privés (fondations et associations)

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Fondation EDF – Éclairons les avenir	
Mots-clés	#Environnement #Éducation #Inclusion #JeunesGénération #PublicsFragiles
Descriptif	<p>Dans un monde où trop de gens peinent à trouver leur place dans la société, la Fondation groupe EDF œuvre pour l'égalité des chances. Elle agit pour la transition écologique et sociale et pour construire un monde plus durable. Les domaines d'action et de soutien de la fondation EDF lors du mandat « Éclairons les avenir » 2024-2028 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'éducation, la formation et l'écocitoyenneté pour soutenir l'accès à l'éducation, aider à l'orientation, susciter des vocations, prévenir le décrochage scolaire, remobiliser les compétences, favoriser l'accès à la formation et l'emploi, encourager les pratiques écocitoyennes. L'objectif : faire que chacun devienne acteur du changement pour une société plus juste et plus respectueuse de la planète ; • les actions culturelles pour encourager le débat autour des enjeux de société et inciter à l'action collective grâce à une programmation vivante et accessible au service du « vivre-ensemble ». <p>Tout au long de l'année, plusieurs instances décisionnelles se tiennent pour examiner et sélectionner les projets.</p> <p>Pour la période 2024-2028, la Fondation dispose d'un budget de 10 millions d'euros par an.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ✓ Candidature au fil de l'eau <p>La Fondation propose un guide du porteur de projet.</p>
Modalités de financement	Un cofinancement par d'autres partenaires est indispensable.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Programme de Tutorat éducatif > D'autres exemples d'offres de financement ou de projets financés sont disponibles ici.
Lien	> Site de la Fondation EDF



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Environnement : autres sources de financement

Multithématiques

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Bâti

- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Recyclage foncier/Dépollution d'une friche – Fonds vert
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) – Divers programmes

Activité physique

- Fondation Michelin

Alimentation

- Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités, et des Familles – Fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable du programme « Mieux manger pour tous »
- La Banque des territoires – « Accélérer la transition alimentaire »

Santé

- Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Bâti et aménagement extérieur

État

Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Recyclage foncier/Dépollution d'une friche – Fonds vert	
Mots-clés	#Friche #SitesIndustriels #Rénovation #RecyclageFoncier #Bâti
Descriptif	<p>La reconquête des friches est essentielle pour concilier aménagement des villes et des territoires et trajectoire de Zéro artificialisation nette (ZAN). Elle nécessite un besoin de connaissance et d'anticipation à toutes les échelles du projet.</p> <p>Pour cela, l'ADEME accompagne les acteurs publics et privés dans leurs démarches territoriales et dans la conduite de projets de reconversion de friches polluées, ou à risque de pollution, grâce à deux dispositifs financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des études pour l'intégration des friches dans les démarches territoriales ; • des études et travaux de dépollution d'une friche (Fonds vert) afin de définir des stratégies de gestion de la pollution adaptées à l'usage et au projet prévu. <p>Ce soutien s'inscrit dans le cadre du Fonds vert et concerne uniquement les friches issues d'anciens sites ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ou relevant du Code minier. Selon les besoins opérationnels, les travaux de déconstruction et désamiantage de bâtiments et de restauration écologique des sols peuvent également être soutenus.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Critères d'éligibilité : le dispositif Fonds vert étant piloté par les préfets de région, des spécificités locales peuvent exister. Aussi, avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de consulter la page Recycler les friches et le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région concernée par le projet.</p>
Modalités de financement	<p>Les attributions de financements sont confiées aux préfets de régions ou à l'ADEME.</p> <p>Le fonds sera, si nécessaire, cumulable avec les autres dotations de l'État, avec un minimum de 20 % de financement par le porteur de projet.</p>
Exemple d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Recyclage foncier : édition 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes – 90 opérations lauréates > Fonds fiches 2025 : DRIEAT Île-de-France
Lien	<ul style="list-style-type: none"> > Page « Études et travaux de dépollution d'une friche – Fonds vert » sur le site de l'ADEME > Le fonds vert : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Environnement



RETOUR
AU SOMMAIRE

Opérateurs de l'État

VEILLE	●
FINANCEURS	●
MULTITHÉMATIQUES	●
ENVIRONNEMENT	●
BÂTI	●
ACTIVITÉ PHYSIQUE	●
ALIMENTATION	●
SANTÉ	●
RÉPONSE À UN AAP	●

Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain	
Mots-clés	#QuartiersPrioritaires #PolitiqueDeLaVille #Aménagement #TransitionÉcologique #ÉquipementsSportifs
Descriptif	<p>L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial. Elle finance et accompagne la transformation de quartiers de la politique de la ville dans toute la France à travers différents programmes dont le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).</p> <p>Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité sociale dans ces territoires. Il peut ainsi contribuer à améliorer l'environnement de vie des citoyens en réduisant les expositions aux facteurs de risque (pollution de l'air notamment), et en favorisant l'accès à la prévention, aux dépistages et aux soins.</p> <p>Le programme est doté de 12 milliards d'euros d'équivalent-subvention pour la période 2014-2030.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Critères d'éligibilité : le Nouveau programme national de renouvellement urbain concerne au total 480 quartiers prioritaires de la politique de la ville où résident 3 millions d'habitants. Les 480 quartiers éligibles se classent en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 216 quartiers d'intérêt national présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants (Arrêté du 29 avril 2015 listant les quartiers d'intérêt national, version en vigueur au 4 février 2025) ; • 264 quartiers d'intérêt régional présentant des dysfonctionnements urbains d'importance régionale (Arrêté du 15 janvier 2019 listant les quartiers d'intérêt régional).
Modalités de financement	L'ANRU intervient de deux façons pour financer les projets, via des subventions et des prêts bonifiés.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Un nouveau pôle santé et petite enfance à Saint-Denis (93) > Un nouvel aménagement piéton et de promenade livré à Nîmes (30) > Un square réaménagé pour transformer le centre-ville de Saint-André de La Réunion (97440)
Lien	> Page du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le site de l'ANRU
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	Environnement Activité physique Santé



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »	
Mots-clés	#Aménagement #ConditionsDeVie #DéveloppementTerritoire #Friche #Mobilité #Transition
Descriptif	<p>« Petites villes de demain » vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Ce programme est également un levier pour favoriser certains facteurs protecteurs de santé (qualité de l'air, mobilités actives, emploi, cohésion sociale...).</p> <p>Pour bien articuler « Petites villes de demain » avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région et pilotées par les préfets. Le programme est décliné en trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un soutien en ingénierie ; • un appui financier thématique (transition écologique, redynamisation commerciale, accès aux démarches de la vie quotidienne, grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé...); • un partage d'expériences et une montée en compétence grâce au Club des Petites villes de demain. <p>L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien aux projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.</p> <p>Parmi les aides disponibles, on peut citer le portail Petites villes de demain, le renfort des équipes avec financement d'un chef de projet (à hauteur de 75 %) et le Club des Petites villes de demain.</p> <p>Un guide du programme détaille son contenu.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI de moins de 20 000 habitants <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Critères d'éligibilité : le programme concerne les communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants.</p>
Modalités de financement	<p>Parmi les principaux apports du programme, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles ; • des réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (revitalisation du territoire) ; • le fonds de restructuration des locaux d'activité.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Des initiatives de mobilité durable en Gévaudan > Construire un système alimentaire local à Tournus > Accueil de praticiens de santé sur la commune Le Montsaigeonnais
Lien	> Page de L'offre de service proposée sur le site Petites villes de demain
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Environnement



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Agence nationale de l'habitat (Anah) – Divers programmes	
Mots-clés	#Aménagement #ConditionsDeVie #DéveloppementTerritoire
Descriptif	<p>L'ANAH accompagne élus et responsables de service d'État dans la définition et la mise en œuvre de projets d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent créer des environnements favorables à la santé et limiter les expositions à certains facteurs de risque (pollution de l'air intérieur notamment).</p> <p>En 2025, l'État poursuit son soutien aux projets d'amélioration de l'habitat, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie ou de lutte contre l'habitat indigne. Les différents régimes d'aides sont ainsi stabilisés et le budget de l'Agence, qui porte l'effort de rénovation au cœur des territoires, permettra d'accompagner la dynamique.</p> <p>Délégation locale de l'Anah, la Direction départementale des territoires (DDT) est l'interlocuteur privilégié des collectivités. Elles apportent un soutien technique et stratégique particulier aux collectivités qui se lancent dans leur première opération : outils statistiques, méthodologiques et expertises complémentaires de l'Anah.</p> <p>Par ailleurs, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) favorise le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières.</p> <p>En 2025, le budget d'intervention alloué est de 4,4 milliards d'euros, dont plus de 3,2 milliards d'euros seront délégués dans les territoires.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau Les budgets et modalités de candidature varient suivant les territoires. Les informations sont disponibles sur cette carte interactive .
Modalités de financement	Récurrent ou ponctuel, la nature de l'aide (financement, ingénierie...) et les modalités de financements varient suivant les dispositifs mis en place. Pour bénéficier des aides de l'Anah, un EPCI doit disposer d'un Programme local de l'habitat (PLH) en cours de validité ou en cours de renouvellement. Au niveau départemental, il est également possible de demander des subventions sous certaines conditions. Les aides financières sont au maximum de 50 % du montant hors taxes de l'étude dans la limite de 100 000 euros d'aide de l'Anah.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Quand réhabilitation rime avec protection (Bayonne) > Une rénovation exemplaire en copropriété (Melun)
Liens	<ul style="list-style-type: none"> > Anah et Collectivités territoriales > Ingénierie des opérations programmées sur le site de l'Opah > Panorama des aides à la rénovation 2025 sur le site de l'Anah
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Environnement



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Bâti : autres sources de financement

Multithématiques

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Environnement

- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds vert du plan France nation verte
- Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses
- La Banque des territoires – Financement de projets en faveur de l'environnement

Activité physique

- Agence nationale du sport (ANS) – Appels à projets divers
- Fondation Michelin

Alimentation

- La Banque des territoires – « Accélérer la transition alimentaire »



RETOUR
AU SOMMAIRE

Activité physique

Opérateurs de l'État

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Agence nationale du sport (ANS) – Appels à projets divers	
Mots-clés	#ActivitéPhysique #Équipement #Insertion #QPV
Descriptif	<p>L'Agence nationale du sport (ANS) est un groupement d'intérêt public, associant des représentants de l'État, du mouvement sportif (fédérations et clubs), des collectivités territoriales et des acteurs économiques (entreprises privées).</p> <p>Les collectivités territoriales sont éligibles à des subventions territoriales et nationales, dans le cadre de différents appels à projets portés par l'ANS.</p> <p>À titre d'exemple, l'ANS propose plusieurs appels à projets récurrents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'appel à projets national « Impact », lancé en 2019, qui laisse la possibilité aux collectivités territoriales, soit en tant que porteur de projet, soit en tant que partenaire d'un consortium, de développer des projets innovants, utilisant le sport comme outil d'impact social ; • l'appel à projets « Équipement » qui vise au financement d'équipements sportifs. <p>Ils permettent à la fois de lutter contre le manque d'activité physique, la sédentarité et le surpoids ou l'obésité.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	Les modalités de financement sont propres à chaque appel à projets.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Projet sportif territorial de Bretagne > La Santé par le Sport, porté par la ville de Coulommiers : dispositif visant à un accompagnement vers une activité physique des personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD), hypertension, surpoids ou obésité. > La liste des bénéficiaires et des projets portés est disponible ici.
Lien	> Page Aides et subvention du site de l'Agence nationale du sport
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Bâti



RETOUR
AU SOMMAIRE

Acteurs privés

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Fondation Transdev	
Mots-clés	#Sport #Santé #BienÊtre #Prévention #Mobilités
Descriptif	Filiale de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes leurs formes. La Fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux dépistages et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau Critères d'éligibilité : le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opérateur. Aide au montage de dossier : la Fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de s'assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à l'élaboration du dossier de candidature.
Modalités de financement	Le soutien peut porter sur 30 % à 40 % maximum du montant du projet (cofinancement indispensable), dans la limite de 15 000 euros par projet.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > Le sport santé, un levier d'émancipation à Cholet > Reprendre confiance pour sortir de l'obésité en Auvergne-Rhône-Alpes > Le centre de santé dont les habitants sont les acteurs à Échirolles
Lien	> Site de la Fondation Transdev
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Santé



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Fondation Michelin	
Mots-clés	#Sport #Santé #BienÊtre #Prévention #Environnement #Mobilités
Descriptif	<p>La Fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets ou des organismes d'intérêt général, dans six champs d'action : les métiers pour le futur, l'égalité des chances et l'inclusion, une vie et une alimentation saines, les mobilités durables, la biodiversité et les forêts, les modèles sociaux collaboratifs, la dynamique des territoires.</p> <p>En effet, elle encourage les initiatives locales en lien avec les six nouveaux champs d'action, et reste à l'écoute des projets ayant un impact sur la vitalité de l'environnement dans les domaines éducatif, culturel, sportif, médical, naturel et économique.</p> <p>En 2023, la Fondation a soutenu plus de 80 projets pour une dotation globale de 11,7 millions d'euros.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ✓ Candidature au fil de l'eau <p>Critères d'éligibilité : le projet doit satisfaire au moins l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet doit être situé à proximité d'un site Michelin ; • le projet doit se rattacher aux activités de Michelin ; • le projet doit être en cohérence avec les valeurs et l'image du groupe Michelin et de son engagement citoyen. <p>Date limite de candidature : toute candidature doit être déposée au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision (les dates sont disponibles sur le site de la Fondation Michelin).</p>
Modalités de financement	<p>Le financement se fait sous la forme d'un don et est encadré par une convention de mécénat.</p> <p>La structure porteuse du projet doit s'appuyer sur d'autres financeurs.</p>
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > ASM Omnisports : programme de lutte contre la sédentarité et la promotion de l'intégration sociale par le sport > Association Cavaltitude : À cheval contre le cancer – programme d'accès à l'équitation adaptée pour des femmes touchées par le cancer du sein
Lien	> Site de la Fondation Michelin
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<p>Environnement</p> <p>Bâti</p> <p>Alimentation</p> <p>Santé</p>



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Activité physique : autres sources de financement

Multithématiques

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Environnement

- Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds vert du plan France nation verte
- Ministères Aménagement du territoire Transition écologique – Fonds de mobilités actives
- Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses
- Fondation EDF – Éclairons les avenir

Bâti

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »

Santé

- Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers
- Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) – Fonds de lutte contre les addictions



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Alimentation

État

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités, et des Familles – Fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable du programme « Mieux manger pour tous »	
Mots-clés	#PrécaritéAlimentaire #AideAlimentaire #CircuitsCourts
Descriptif	<p>Dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous », lancé en 2023, un fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable a été créé avec pour objectif de garantir aux personnes en situation de précarité un accès à une alimentation plus saine, durable et qualitative. Il permet de lutter contre l'obésité, de réduire les inégalités sociales et de jouer un rôle dans la préservation de l'environnement.</p> <p>Dans le cadre de ce fonds, des appels à projets locaux sont lancés depuis 2023 avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ; • soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ; • permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ; • réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire. <p>Des projets divers pourront ainsi être soutenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déploiement des projets locaux en circuits courts ; • la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire pour toucher les populations précaires isolées (par exemple, des projets itinérants) ; • le soutien à des projets innovants portés par des collectivités ou des associations, comme des chèques alimentaires locaux. <p>Pour 2023, le fonds est doté de 20 millions d'euros pour les projets locaux.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Pour l'édition 2023 de cet appel à projets, les dossiers étaient à déposer sur le site public de demarches-simplifiees.fr.</p>
Modalités de financement	<p>Les projets seront financés pour une durée de 1, 2 ou 3 ans. Le financement est attribué sous forme de subvention dans le cadre d'une convention conclue entre le porteur du projet et la DREETS*/DDETS** par délégation du préfet de région/département.</p> <p>* Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ** Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités</p>
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	> Non disponibles à date.
Lien	> Page d'information dédiée au programme « Mieux manger pour tous » sur le site du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités, et des Familles
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Environnement



RETOUR
AU SOMMAIRE

Opérateurs de l'État

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

La Banque des territoires – « Accélérer la transition alimentaire »	
Mots-clés	#CircuitsCourts #Agriculture #Permaculture
Descriptif	<p>La Banque des territoires soutient les projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale de transition alimentaire et portant sur un des champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • unités de transformation : légumeries ou conserveries issues d'un projet alimentaire de territoire qui apportent le chaînon manquant entre les producteurs et la restauration collective ; • distribution : plateformes logistiques ou de distribution, développement de circuits de distribution alternatifs à vocation sociale ou écologique ; • modes de production alimentaire alternatifs et innovants : exploitations intégrées (production et transformation) développant de nouveaux modèles économiques résilients (permaculture, agroforesterie...) ou innovants tels que l'aquaponie. <p>Ce programme permet de lutter contre l'obésité, de réduire les inégalités sociales, et de jouer un rôle dans la préservation de l'environnement.</p>
Collectivités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communes, EPCI ✓ Départements ✓ Régions
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt ✓ Candidature au fil de l'eau <p>La demande de subvention « Accélérer la transition alimentaire » est actuellement ouverte. Il est nécessaire de prendre contact avec la Banque des territoires pour initier la démarche.</p>
Modalités de financement	<p>La Banque des territoires propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le financement d'études de faisabilité en amont à la demande des collectivités (service d'ingénierie territoriale de la Banque des territoires) ; • le cofinancement d'ingénierie de projet : études préalables à un investissement (structuration juridique, finalisation du modèle économique, business plan...) ; • un investissement en fonds propres et/ou quasi-fonds propres dans la structure portant le projet (SAS, SCIC, association, coopérative ou SEM) pour financer l'exploitation et/ou l'immobilier.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	<ul style="list-style-type: none"> > La Ceinture Verte Drôme, soutenir le maraîchage biologique dans la Drôme > Yana Wassai, une filière de production agroalimentaire biologique et locale en Guyane
Lien	> Page « Accélérer la transition alimentaire » sur le site de la Banque des territoires
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	<p>Environnement</p> <p>Bâti</p>



RETOUR
AU SOMMAIRE

Acteurs privés (fondations et associations)

VEILLE	
FINANCEURS	
MULTITHÉMATIQUES	
ENVIRONNEMENT	
BÂTI	
ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ALIMENTATION	
SANTÉ	
RÉPONSE À UN AAP	

Association nationale de développement des épicerie s solidaires (ANDES) – Création d'épicerie s solidaires	
Mots-clés	#Épicerie s #AideAlimentaire
Descriptif	<p>Le réseau des épiceries solidaires ANDES soutient la création de nouvelles épiceries solidaires afin de favoriser l'accès aux produits frais et de qualité pour les populations isolées ou modestes.</p> <p>Les épiceries solidaires sont des structures d'aide alimentaire et d'accompagnement social proposant à leurs bénéficiaires d'effectuer leurs courses comme dans un commerce classique, pour un coût entre 10 % et 30 % de la valeur marchande des produits. Les bénéficiaires, orientés par des travailleurs sociaux, accèdent à l'épicerie pour une durée limitée et ont également accès à un accompagnement social.</p> <p>Ce programme permet de réduire les inégalités sociales, de lutter contre la précarité alimentaire, de favoriser une alimentation équilibrée et de jouer un rôle dans la préservation de l'environnement.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input type="checkbox"/> Départements <input type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input checked="" type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau L'appel à candidatures est ouvert sans date de clôture.
Modalités de financement	Les porteurs de projets sélectionnés pourront bénéficier : <ul style="list-style-type: none"> d'un accompagnement à la création par les équipes ANDES ; du financement d'une partie des investissements nécessaires à l'ouverture de l'épicerie : de 2 000 euros à 18 000 euros selon les projets.
Exemple d'offre de financement ou de projets financés	> Une cartographie des projets financés est disponible ici .
Lien	> Page d'appel à candidatures pour la création d'épiceries solidaires du site de l'ANDES



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Alimentation : autres sources de financement

Multithématiques

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Environnement

- Programme européen pour l'environnement et le climat 2021-2027 – EU LIFE
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Agence de la transition écologique (ADEME) – Aides financières diverses

Bâti

- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »

Activité physique

- Fondation Michelin

Santé

- Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers



RETOUR
AU SOMMAIRE

Santé

Opérateurs de l'État

Institut national du cancer (INCa) – Appels à projets divers	
Mots-clés	#Prévention #PromotionDeLaSanté #Environnement #Tabac #Alcool #Nutrition
Descriptif	<p>L'Institut national du cancer est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre les cancers.</p> <p>L'Institut propose des appels à projets notamment centrés sur le dépistage, l'accès aux soins, le développement d'environnements protecteurs et la prévention des cancers, auxquels sont éligibles les collectivités territoriales.</p> <p>L'Institut propose deux appels à projets lancés en 2023 et renouvelés <i>a minima</i> pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'appel à projets « Agir en santé publique » de soutien aux études, expérimentations et actions visant à mieux intégrer la prévention, le dépistage et la détection précoce des cancers dans les parcours de santé et de soins ; • l'appel à projets « Zéro exposition » visant à faire des lieux d'accueil des publics jeunes – et en particulier des écoles, collèges et lycées – des lieux qui tendent vers un objectif de réduction, voire de suppression des expositions aux facteurs de risque évitables. <p>Ces appels à projets visent à faire évoluer les cadres de vie en environnements protecteurs, et à favoriser la mise en place d'actions permettant de dépister et de diagnostiquer le plus tôt possible certains cancers, avant l'apparition de symptômes.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau
Modalités de financement	Selon les appels à projets.
Exemple d'offre de financement ou de projets financés	> Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan Zéro Exposition : résultats 2023 et résultats 2024
Lien	> Page des appels à projets de santé publique sur le site de l'Institut national du cancer > Projets financés dans le cadre de l'appel à projets – Plan Zéro Exposition
Autres thématiques pouvant être traitées dans ces AAP	Environnement Activité physique Alimentation

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) – Fonds de lutte contre les addictions	
Mots-clés	#Addictions #Tabac #Alcool #Inégalités #Prévention #PromotionDeLaSanté
Descriptif	<p>Le Fonds de lutte contre les addictions, créé au sein de la Caisse nationale de l'Assurance maladie, contribue au financement d'actions locales, nationales et internationales portant sur l'ensemble des addictions, avec ou sans substance.</p> <p>Les quatre priorités de ce fonds sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme et autres addictions avec ou sans substance ; • aider les fumeurs à arrêter de fumer et réduire les risques liés aux addictions avec ou sans substance ; • amplifier certaines actions auprès des publics prioritaires dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé ; • soutenir la recherche appliquée et l'évaluation des actions de prévention et de prise en charge. <p>Ainsi, ce fonds, géré par les Agences régionales de santé (ARS), permet de limiter et réduire l'exposition aux facteurs de risque, de réduire les inégalités sociales de santé et de trouver des solutions innovantes pour favoriser la prévention et la prise en charge.</p>
Collectivités éligibles	<input checked="" type="checkbox"/> Communes, EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Départements <input checked="" type="checkbox"/> Régions
Modalités de candidature	<input checked="" type="checkbox"/> Réponse à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt <input type="checkbox"/> Candidature au fil de l'eau <p>Les collectivités peuvent bénéficier de ce Fonds de lutte contre les addictions principalement dans le cadre des appels régionaux pilotés par les Agences régionales de santé.</p>
Modalités de financement	Selon les appels à projets ou à manifestation d'intérêt.
Exemples d'offre de financement ou de projets financés	> Non disponibles.
Liens	<p>> Page du Fonds de lutte contre les addictions sur le site de la CNAM</p> <p>> Pour les appels à projets portés par les Agences régionales de santé, consultez directement le site des ARS.</p>
Autre thématique pouvant être traitée dans ces AAP	Activité physique



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE ●

FINANCEURS ●

MULTITHÉMATIQUES ●

ENVIRONNEMENT ●

BÂTI ●

ACTIVITÉ PHYSIQUE ●

ALIMENTATION ●

SANTÉ ●

RÉPONSE À UN AAP ●

Santé : autres sources de financement

Multithématiques

- Agences régionales de santé (ARS) – Appels à projets divers
- Conseils régionaux – Appels à projets divers
- Fondation de France – Appels à projets divers

Bâti

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – « Petites villes de demain »

Activité physique

- Fondation Transdev
- Fondation Michelin

Aussi, les collectivités territoriales gestionnaires de services de santé ou médicosociaux peuvent déposer un projet « Article 51 » auprès de leur ARS. Afin de promouvoir l'innovation en santé, l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale 2018 prévoit la possibilité de mettre en œuvre des expérimentations dérogatoires aux modes de tarification de droit commun pour permettre l'émergence d'organisations innovantes dans les secteurs sanitaire et médicosocial. Celles-ci doivent concourir à l'amélioration de la prise en charge et du parcours des patients, de l'efficacité du système de santé et de l'accès aux soins. Pour les projets d'expérimentation dont le champ d'application territorial est local ou régional, les projets doivent être déposés auprès de l'ARS du territoire.



RETOUR
AU SOMMAIRE



ÉTAPE 2 : RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS OU APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La réponse à des appels à projets ou une candidature spontanée requièrent, d'une part, des compétences méthodologiques spécifiques en gestion de projets et, d'autre part, une maîtrise de certains concepts propres à la thématique.

Pour les collectivités qui ne disposent pas de ressources expérimentées en ingénierie de recherche ou de compétences spécifiques sur ces thématiques, il sera fort utile de s'appuyer sur des acteurs et des outils en la matière.

Être accompagné et se former

Certains acteurs présents dans les territoires proposent une aide au montage de dossier. On peut notamment citer :

- ▀ L'atelier du territoire
- ▀ La Banque des territoires
- ▀ Le Cerema
- ▀ Les associations Promotion Santé
- ▀ L'Institut national du cancer

L'atelier du territoire

L'atelier du territoire soutient les acteurs pour définir et construire un projet d'aménagement en faveur de la transition écologique. Il propose aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. Des ateliers participatifs invitent chacun à partager son expertise : élus, techniciens de l'État et des collectivités, porteurs de projets et habitants. Une équipe pluridisciplinaire d'appui accompagne le processus qui permet de passer des constats et parfois des blocages de départ à des intentions de projets et des pistes d'action.

La démarche Atelier des territoires est financée à 100 % par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et est pilotée localement par les services déconcentrés de l'État, en lien étroit avec les communes et leur EPCI et, le cas échéant, les opérateurs locaux de l'État concernés.

Il est également possible de bénéficier d'un accompagnement, à la carte, sur le temps long, à l'émergence de projets de grande échelle : les ateliers locaux (voir la brochure de la démarche).

La Banque des territoires

La Banque des territoires propose des prises en charge financières de missions d'ingénierie de projets. Ces missions ne visent pas à aider dans la réponse à un appel à projets en tant que tel, mais à structurer une stratégie et le programme opérationnel d'une action sur une thématique donnée. Par exemple, la Banque des territoires propose un « Accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique ».

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP





RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Le Cerema

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. C'est le centre d'expertise partagé entre l'État et les collectivités.

Au cœur des territoires, le Cerema offre aux collectivités des solutions adaptées et rapidement mobilisables. Pouvant dorénavant y adhérer, les collectivités peuvent adopter plus facilement son expertise et son potentiel d'innovation pour le mettre en œuvre sur leur territoire.

Les associations régionales Promotion Santé

Les associations régionales Promotion Santé (ex-IREPS) ont pour mission de mobiliser les collectivités territoriales autour de projets locaux, et peuvent leur fournir des conseils méthodologiques pour répondre aux appels à projets. Certaines associations régionales Promotion Santé proposent par ailleurs des formations spécifiques, comme Promotion Santé Occitanie qui propose une formation « Répondre à un appel à projets en éducation et promotion de la santé ».

Le Club « Collectivités territoriales et prévention des cancers » de l'Institut national du cancer

Afin de soutenir les initiatives des collectivités en promotion de la santé et en prévention et de rendre tangible le principe de la santé dans toutes les politiques, l'Institut national du cancer porte une démarche d'accompagnement au développement d'actions probantes de prévention des cancers dans les territoires avec notamment un Club « Collectivités territoriales et prévention des cancers ». Les membres de ce Club peuvent bénéficier d'un appui technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de leurs projets contribuant à la prévention des cancers.

Mobiliser les partenaires territoriaux

De nombreuses structures de santé publique dans les territoires peuvent apporter aides, conseils et soutien dans l'ingénierie de projets ayant un impact sur la santé. Ils peuvent également permettre de mieux appréhender les enjeux de santé du territoire. Chaque délégation territoriale de l'Agence régionale de santé peut aider à identifier ces structures. Aussi, on peut citer de façon non exhaustive pour les projets impliquant les questions de déploiement de projets et prévention en santé :

- les associations régionales Promotion Santé et leurs déclinaisons départementales (ex-Ireps et Codes) ;
- les Centres de Gestion de la Fonction publique territoriale et leurs services de prévention ;
- les Maisons Sport Santé ;
- etc.

Les Centres régionaux de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) peuvent apporter leur expertise dans le déploiement d'interventions liées aux dépistages des cancers, et les actions d'aller-vers.



RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Pour les projets impliquant les professionnels de santé, on peut citer :

- les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) ;
- les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- les Maisons de santé pluriprofessionnelles,
- etc.

Ces structures peuvent aider à identifier les besoins de santé/prévention sur le territoire.

Enfin, dans la démarche de diagnostic, les Observatoires régionaux de santé (ORS) peuvent également apporter leur expertise dans le domaine.

S'outiller

Construire un plan d'action, formuler des objectifs ou encore concevoir un plan d'évaluation sont des tâches qui répondent à des exigences spécifiques. Pour accompagner les collectivités dans la formulation de ces éléments, et dans l'attente d'une boîte à outils spécifique de l'INCa, il est conseillé de consulter les différents documents suivants.

Maîtrise de la méthodologie de projet

CELESTER : Guide méthodologique pour la conduite de projets en promotion de la santé environnementale

Le Comité régional d'éducation pour la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires (ARS, région Sud) propose en ligne un guide méthodologique pour construire un plan d'action santé-environnement et des retours d'expériences de collectivités. Les thématiques abordées sont variées : qualité de l'air et de l'eau, bruit, urbanisme, alimentation durable, etc. Le guide accompagne pas à pas dans l'élaboration d'un plan d'action : état des lieux, formulation d'objectifs...



Les fiches de capitalisations en promotion de la santé de CAPS

Le portail CAPS vise à regrouper l'ensemble des productions issues de la capitalisation des expériences en promotion de la santé et notamment des « Fiches de capitalisation », qui permettent de partager, pour un projet donné, les faits saillants, les pratiques, les stratégies mobilisées...





RETOUR
AU SOMMAIRE

VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Exemples d'actions déjà réalisées par d'autres collectivités territoriales

S'inspirer d'actions déjà mises en place est un gage de réussites ! Des exemples d'actions sont disponibles sur certaines plateformes de nos partenaires (listées par ordre alphabétique), de façon non exhaustive et dans l'attente de la boîte à outils de l'INCa :

La librairie – ADEME

Cette bibliothèque en ligne de l'ADEME permet de connaître les actions mises en place dans différentes régions, départements et communes.



Solutions d'élus – ANCT

L'ANCT présente des projets et réalisations de collectivités et d'acteurs locaux qu'elle accompagne ou qu'elle a repérés pour vous. Un partage d'expériences à découvrir à travers des fiches de cas pratiques, des témoignages et des reportages.



La plateforme documentaire – Cerema

Cette plateforme permet de connaître les travaux et études réalisées par le Cerema pour chaque région.



Réseau français des Villes-Santé – OMS

Grâce à son moteur de recherche, il est possible de trouver des recueils d'actions sur certaines des thématiques mentionnées dans ce guide.





RETOUR
AU SOMMAIRE

Registre français des interventions efficaces/prometteuses en prévention et promotion de la santé – Santé publique France

Grâce à ce catalogue, il est facile d'accéder aux interventions probantes en prévention santé recensées en France et à l'étranger.



VEILLE

FINANCEURS

MULTITHÉMATIQUES

ENVIRONNEMENT

BÂTI

ACTIVITÉ PHYSIQUE

ALIMENTATION

SANTÉ

RÉPONSE À UN AAP

Ressources utiles

- La brochure et la synthèse « Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires ». Ces documents s'adressent aux personnes qui cherchent à développer les pratiques d'aménagement des territoires favorable à la santé et à la prévention des cancers.
- Le guide pratique et interactif « Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires ». Il détaille les leviers pour éclairer les décisions stratégiques et mettre en œuvre les politiques de prévention. Pour cela, des fiches pratiques illustrent la manière dont les collectivités peuvent agir efficacement.
- Lien vers page du Club « Collectivités territoriales et prévention des cancers ».



Édité par l'Institut national du cancer (INCa)

Tous droits réservés – Siren 185 512 777

Conception : DESK (www.desk53.com.fr)

Réalisation : DESK (www.desk53.com.fr)

ISBN : 978-2-38559-130-4

ISBN net : 978-2-38559-131-1

DÉPÔT LÉGAL JUIN 2025

Comment financer des projets favorables à la santé ?

■ Guide à l'usage
des collectivités territoriales

Pour vous informer sur la prévention,
le dépistages et les traitements des cancers :

cancer.fr